



**Réponse au cahier des charges Appel à Projets**

**« France Très Haut Débit », Réseaux d'Initiative Publique**

**Coordonnées du porteur du projet :**

**Conseil général de la Haute-Garonne**

1 boulevard de la Marquette - 31090 TOULOUSE Cedex 9

Téléphone : 05 34 33 12 00 – Fax : 05 34 33 12 11

Mail : [jc.galy@cg31.fr](mailto:jc.galy@cg31.fr)

**Intitulé du schéma directeur :**

Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Haute-Garonne (SDAN 31)

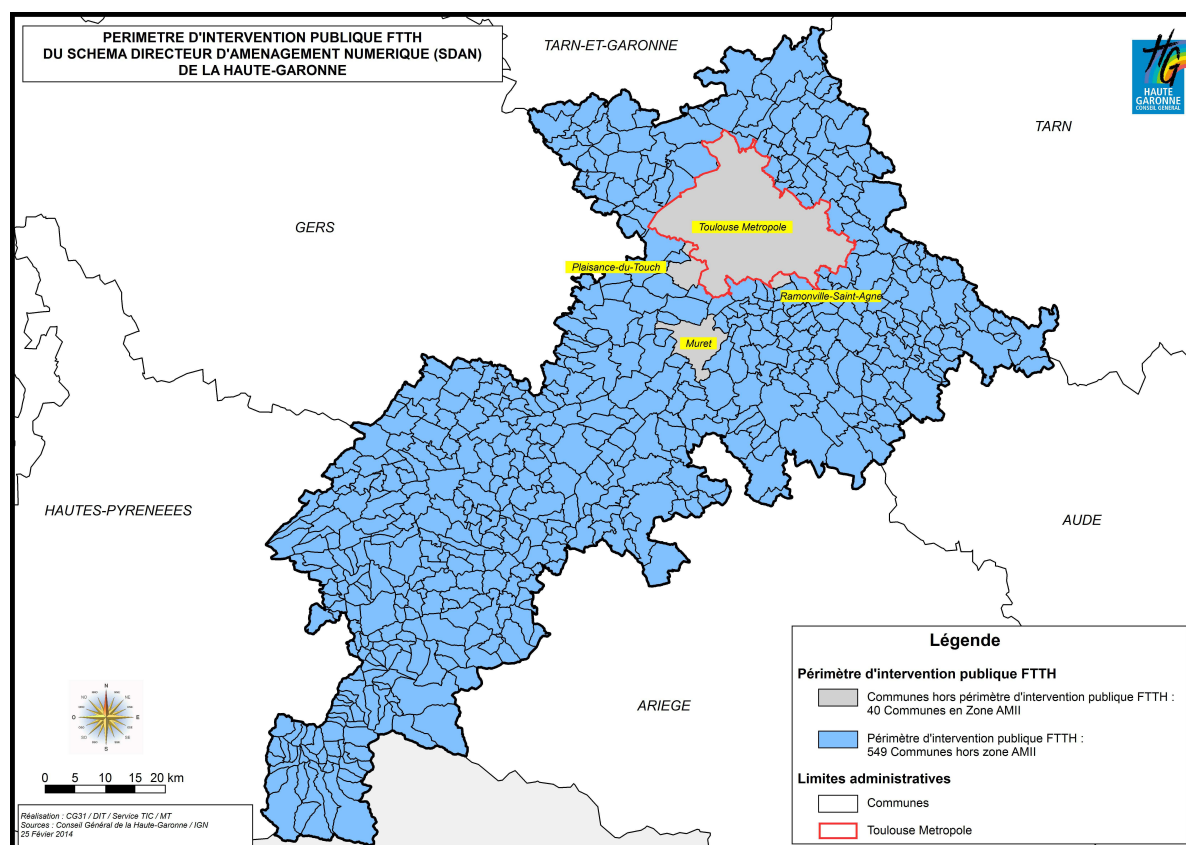
**Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :**

Le SDAN est disponible sur simple demande auprès de Monsieur Jean-Christophe GALY, en charge du suivi du SDAN de la Haute-Garonne et dont les coordonnées sont les suivantes :

Mail : [jc.galy@cg31.fr](mailto:jc.galy@cg31.fr) / Téléphone : 05 34 33 12 12

Le SDAN peut également être téléchargé à l'URL suivante : <http://www.haute-garonne.fr/fr/nos-actions/economie-et-emploi/actualites-economie-et-emploi/sdan.html?search-keywords=sdan>

## Cartographie du territoire sur lequel une demande d'aide auprès du Fonds pour la Société Numérique est envisagée :



## Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit (dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sur le site de l'Autorité) :

Un opérateur tiers souhaitant signaler un recouvrement entre le périmètre de déploiement public prévu dans le SDAN de la Haute-Garonne et son propre périmètre doit prévenir le Conseil Général de la Haute-Garonne en écrivant à Monsieur le Président du Conseil Général, à l'adresse signalée dans les coordonnées du porteur de projet.

Une copie de ce courrier doit aussi être envoyée, par mail, à M. Jean-Christophe GALY.

Il devra suivre la procédure suivante :

- Courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de M. le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne,
- Indication dans ce courrier du périmètre et du nombre de prises concernés,
- Planning de réalisation des travaux,
- Détail du montant des investissements par années et par prises pour chaque commune concernée,
- Adresse des Points de Mutualisations.

# Echéancier prévisionnel de réalisation du projet et impact financier

